1. **Explications / mode d’emploi des applicatifs**

**pour les lits de néonatologie de tous types (IIA, IIB, III)**

**Objectif :**

Visualiser l’adéquation entre les besoins d’une population domiciliée sur un territoire (par département et / ou par arrondissement) et le nombre de lits autorisés en néonatologie implantés sur ces territoires.

Tester des modifications d’offre de soins en nombre de lits.

Les applicatifs pour la néonatologie ne permettent pas de modifier les besoins d’une population.

**Méthodes :**

Les besoins de chaque territoire ont été calculés à partir du nombre de naissances vivantes en 2013 (source : INSEE) et des indices de besoins nationaux de 1997 :

* 2 à 3 lits de néonatologie « simple » pour 1000 naissances vivantes
* 1 à 2 lits de néonatalogie avec soins intensifs pour 1000 naissances vivantes
* 0,5 à 1,5 lits de réanimation néonatale pour 1000 naissances vivantes

Ces besoins ont également été estimés pour 2018 en utilisant une prévision du nombre de naissances. Ces prévisions, disponibles dans l’onglet « calculs » des différents applicatifs dans les colonnes « NN 2018», ont été réalisées par régression linéaire du nombre de naissances entre 2007 et 2013, après lissage par moyenne mobile d’ordre 3.

Le nombre de lits autorisés en néonatologie indiqué par défaut date de juillet 2015, et a été fourni par l’ARS IDF.

**Mode d’emploi :**

Si vous souhaitez visualiser l’adéquation des lits autorisés tels qu’en juillet 2015, allez directement sur les onglets « Graphe Ardt » et « Graphe Dpt ».

Les histogrammes en bleu des graphiques représentent les lits autorisés sur les territoires en fonction des modifications réalisées ou non sur l’onglet « Lits autorisés ». Les barres vertes représentent le nombre de lits à prévoir selon la fourchette haute des indices de besoins, les plus larges selon les naissances 2013 et les plus étroites selon les naissances prévues pour 2018. Les barres rouges représentent le nombre de lits à prévoir selon la fourchette basse des indices de besoins.

Si vous souhaitez visualiser l’impact de modifications de lits autorisés, allez tout d’abord sur l’onglet  « Lits autorisés », et modifiez le nombre de lits dans les établissements souhaités, puis allez sur les onglets « Graphe Ardt » et « Graphe Dpt ». Seuls les histogrammes bleus (lits autorisés) changent.

Pour connaitre les chiffres exacts des fourchettes basses et hautes du nombre de lits à prévoir pour chaque territoire en fonction de sa population, allez dans l’onglet « calculs » et regardez les colonnes « Inf 2013 » et « Sup 2013 ».

Pour revenir aux nombres de lits connus comme autorisés en juillet 2015, cliquez sur le bouton « Restaurer » situé en bas de l’onglet « Lits autorisés ».

1. **Explications / mode d’emploi des applicatifs pour les lits d’obstétrique**

**Objectif :**

Visualiser l’adéquation entre les besoins d’une population domiciliée sur un territoire (par département et / ou par arrondissement) et le nombre de lits autorisés en obstétrique implantés sur ces territoires.

Tester des modifications d’offre de soins en nombre de lits et / ou des modifications de durée moyenne de séjour en fonction de l’âge gestationnel à l’accouchement.

**Méthodes :**

Les besoins de chaque territoire ont été calculés à partir du nombre de naissances vivantes en 2013 (source : INSEE) et des indices « en fourchette » créés spécialement et qui prennent en compte la consommation de soins en 2013. L’idée a été de décomposer la consommation des lits d’obstétrique : d’une part, par le nombre de nuitées en suite de couches, et d’autre part, par toutes les autres nuitées pour des séjours d’obstétrique, antepartum et postpartum. Nous avons sommé l’ensemble des nuitées pour des femmes qui résident dans chaque territoire afin de connaître la consommation effective sur un an. Nous avons divisé cette consommation observée par 365 jours pour avoir un nombre moyen de lits consommés par jour et par territoire. Puis nous avons considéré un taux d’occupation idéal de 80% pour obtenir un nombre de lits à prévoir dans chaque territoire. Sur le même principe de fourchette des indices de besoins, nous avons pris comme fourchette basse la valeur du territoire la plus faible, et comme fourchette haute la valeur du territoire le plus élevé.

Cette fourchette de besoins peut être modifiée en appliquant une durée moyenne de séjour différente en suite de couches, pour par exemple, tenir compte de l’impact du PRADO à long terme sur les besoins en lits d’obstétrique, qui réduit la durée moyenne en suite de couches des accouchements de 39 SA et plus.

Ces besoins ont également été estimés pour 2018 en utilisant une prévision du nombre de naissances. Ces prévisions, disponibles dans l’onglet « calculs » des différents applicatifs dans les colonnes « NN 2018», ont été réalisées par régression linéaire du nombre de naissances entre 2007 et 2013, après lissage par moyenne mobile d’ordre 3.

Le nombre de lits autorisés en obstétrique donné par défaut date de 2013 ; ils ont été relevés sur le site de la SAE.

**Mode d’emploi :**

Si vous souhaitez visualiser l’adéquation des lits autorisés tels qu’en 2013, allez directement sur les onglets « Graphe Ardt » et « Graphe Dpt ».

Les histogrammes en bleu des graphiques représentent les lits autorisés sur les territoires en fonction des modifications réalisées ou non sur l’onglet « Lits autorisés ». Les barres vertes représentent le nombre de lits à prévoir selon la fourchette haute des indices de besoins, les plus larges selon les naissances 2013 et les plus étroites selon les naissances prévues pour 2018. Les barres rouges représentent le nombre de lits à prévoir selon la fourchette basse des indices de besoins.

Si vous souhaitez visualiser l’impact de modifications de lits autorisés, allez tout d’abord sur l’onglet  « Lits autorisés », et modifiez le nombre de lits dans les établissements souhaités, puis sur les onglets « Graphe Ardt » et « Graphe Dpt ». Seuls les histogrammes bleus (lits autorisés) changent.

Si vous souhaitez visualiser l’impact de modifications sur la durée de séjour en suite de couches, allez tout d’abord sur l’onglet  « Lits autorisés » en bas dans le tableau «DMS de l'acc en fonction du terme » et modifiez le nombre de nuitées, puis sur les onglets « Graphe Ardt » et « Graphe Dpt ». Seules les barres rouges et vertes changent.

Vous pouvez aussi modifier le nombre de lits et la durée moyenne de séjour pour en visualiser l’impact.

Pour connaître les chiffres exacts des fourchettes basses et hautes du nombre de lits à prévoir pour chaque territoire en fonction de sa population, allez dans l’onglet « calculs » et regarder les colonnes « Lits\_inf » et « Lits\_sup» pour 2013.

Pour revenir aux nombres de lits et durée moyenne de séjour par défaut, cliquez sur le bouton « Restaurer » situé en bas de l’onglet « Lits autorisés ».